

ARE Nord-Pas-de-Calais

C.A DE LENS LIEVIN  
21 RUE MARCEL SEMBAT-BP 65  
SERVICE URBANISME  
62302 LENS CEDEX

Téléphone : 09 70 83 19 70  
Courriel : npdc-are@enedis.fr  
Interlocuteur : BONNE Aurelie

Objet : Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme

CALAIS, le 16/12/2025

Madame, Monsieur,

Vous nous avez transmis la demande d'instruction de l'autorisation d'urbanisme PC0624982500036 concernant la parcelle référencée ci-dessous :

Adresse : Boulevard du Marais  
62300 LENS  
Référence cadastrale : Section BN, Parcalle n° 106  
Nom du demandeur : MEHIAOUI Rehian  
BERRABAH Myriem

Nous avons instruit cette demande sans disposer de la puissance de raccordement nécessitée par le projet. Compte tenu du type de projet, nous avons basé notre réponse sur l'hypothèse d'une puissance de raccordement de 12 kVA monophasé.

Nous vous informons que, sur la base des hypothèses retenues pour notre analyse, le raccordement de ce projet au réseau public de distribution nécessite un branchement.

Cette réponse est donnée à titre indicatif et est susceptible d'être revue dans le cas :

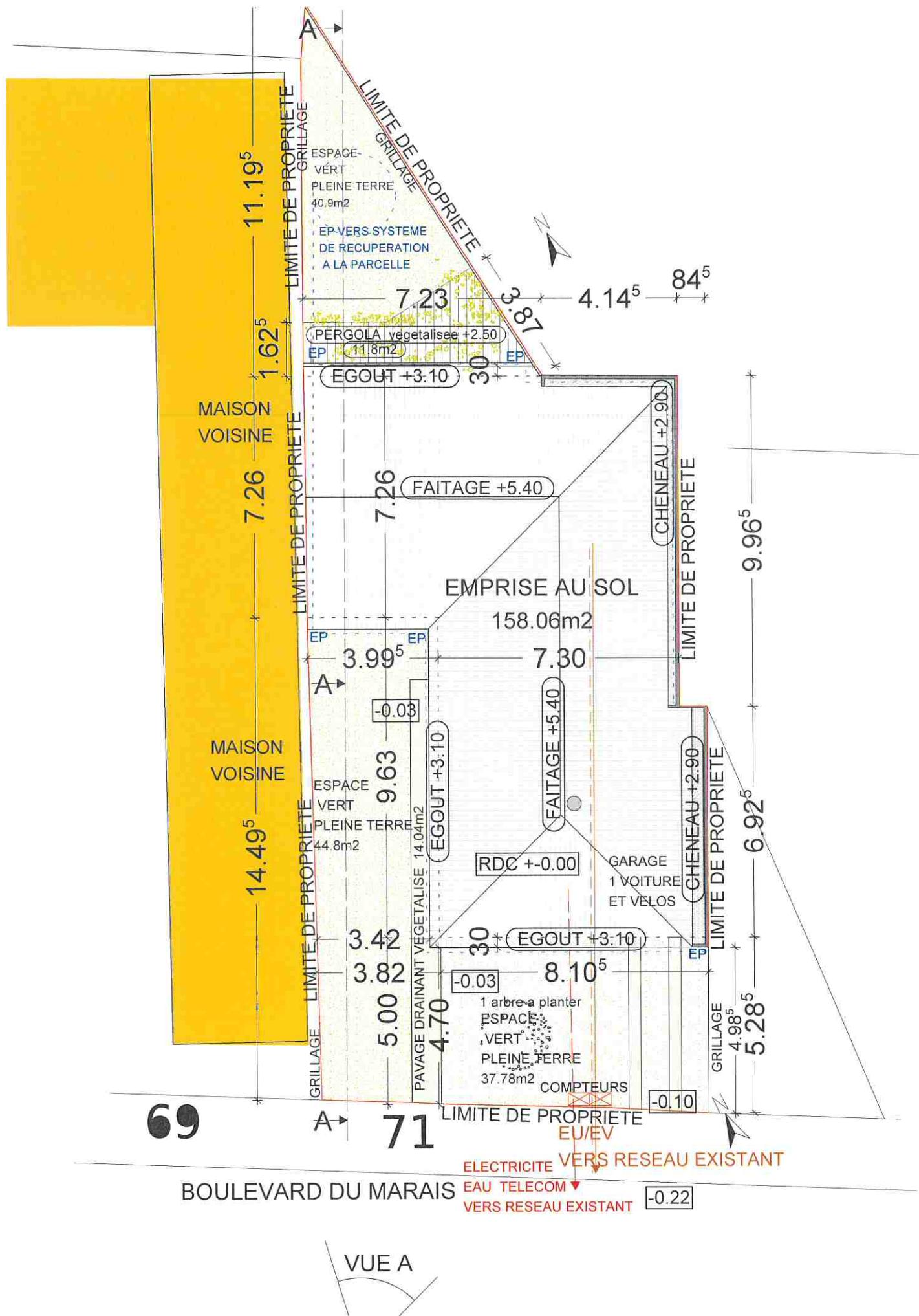
- de la non obtention des servitudes de passage éventuellement nécessaires ;
- de la non obtention des autorisations administratives ou de prescriptions administratives ;
- d'une évolution du réseau électrique depuis la date de la demande en objet ;
- d'une évolution de la demande du pétitionnaire (puissance, situation...).

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

**Aurelie BONNE****Votre conseiller**

1/1





## **1°- Généralités:**

Construction d'une habitation individuelle sur la Commune de LENS 62300 , 71 Boulevard du Marais.

- - État initial du terrain:

L'habitation projetée est située Boulevard du Marais .

La parcelle constituant l'unité foncière est cadastrée au numéro 106 de la section BN.

La surface de la parcelle est de 295 m<sup>2</sup>. Le terrain est nu de toute construction , Haie et clôture existante. Le terrain est relativement plat au droit du projet .  
L'environnement proche est constitué d'habitations individuelles .

## **2°- Projet :**

- - Aménagement du terrain:

Le projet consiste en la construction d'une habitation individuelle , accès existant a aménager avec espace vert et pavage végétalisé perméable .

Les eaux pluviales seront récupérées sur le terrain et envoyées vers un système de récupération a la parcelle.

Eaux usées et eaux vannes envoyées vers le réseau existant Boulevard du Marais.

Eau, électricité et télécom vers réseau existant.

- Organisation et composition des volumes :

l'habitation sera construite sur 1 niveau de type toit 4 pans : Le niveau du RDC sera situé a environ +0,22 du niveau du boulevard du Marais , a l'avant un parking pour 1 voiture .

- - Traitements des constructions, clôtures et végétations :

Volume simple en L de type toit 4 pans pour une bonne intégration dans l'environnement et permettre la meilleur orientation afin de répondre aux exigences environnementales de la RE 2020 .

Dépose de la clôture béton a l'avant .

Pose d'une clôture de type grillage rigide ton noir sur les autres limites ht max 1,80m.  
Plantation de 1 arbre et arbustes sur l'ensemble de la parcelle .

Espace vert TOTAL compris espace vert complémentaire avec les pondérations : 133,58m<sup>2</sup> soit environ 45,2%

Espace vert de pleine terre : 123,48m<sup>2</sup>

VOIR LOCALISATION SUR PLAN MASSE

- - Matériaux et Couleurs :

- Façade : enduit ton BLANC CASSE .
- Toiture : Toit 4 pans , tuiles terre cuite ton noir
- Menuiserie : Menuiseries PVC ton gris moyen.
- Clôture : grillage rigide a claire voie ton noir , hauteur max 1,80m

- - Traitements des espaces libres :

Aménagement des accès avec plantation d'arbres et d'arbustes d'essences locales privilégiant au maximum les revêtements perméable pour l'accès voiture et piéton avec un pavage végétalisé .

- - Organisation et aménagement des accès :

Accès a créer via le Boulevard du Marais .



**Direction régionale des affaires culturelles**  
**Service régional de l'archéologie**

Affaire suivie par : PAGLI Marina

Téléphone :  
Mél : marina.pagli@culture.gouv.fr

Le Conservateur régional de l'archéologie

à

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN

**Objet :** Réception d'un dossier d'aménagement  
**Références :** Boulevard du Marais Lens Pas-de-Calais  
PC 062498 25 00036  
Livre V du code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement mentionné en référence afin qu'il soit procédé à l'évaluation de son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que soit déterminé, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive à mettre en œuvre.

Il en est accusé réception à la date du 03/12/2025.

Après examen du dossier, je vous informe qu'en l'état actuel des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique.

Ce dossier ne donnera donc lieu à aucune prescription d'archéologie préventive (sauf nouvelle instruction d'une demande au titre de l'autorisation délivrée par le service instructeur).

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques, vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information.

À Lille

Pour le préfet de la région Hauts-de-France et par délégation  
Le Directeur régional des affaires culturelles et par subdélégation



Signé électroniquement  
par Philippe HANNOIS  
Le 29/12/2025 à 09:40

**Philippe HANNOIS**  
Le conservateur régional de l'archéologie  
adjoint□

Copie au demandeur :

Monsieur MEHIAOUI Rehian  
69 Boulevard du Marais  
62300 Lens